

► PARTENARIAT

Pour mieux comprendre les besoins de sa clientèle internationale, la Banque Transatlantique a réalisé une consultation, en partenariat avec IPSOS, sur le thème « liens et relations avec la France pour des Français résidant à l'étranger ». En voici les principaux résultats.

Le travail constitue la première motivation de l'expatriation : 38 % des personnes interrogées dans l'enquête expliquent que leur départ à l'étranger est motivé par l'envie de progresser dans leur vie professionnelle. La durée des séjours à l'étranger est longue : 46 % des personnes interrogées ont quitté le territoire national depuis 6 à 20 ans ; 28 % depuis plus de 20 ans.

Les perspectives de retour sont imprécises : seule la moitié des personnes interrogées pense rentrer en France un jour ; un retour possible pour 35 % ; certain pour seulement 15 %. Lorsqu'ils pensent à leur retour en France, un sentiment d'inquiétude prévaut chez les Français de l'étranger (42 %), signe qu'il existe de nombreux freins à cette démarche.

Pour autant, les Français de l'étranger conservent des liens étroits avec la France, sa langue, sa culture et son actualité : le sentiment d'appartenance à la communauté nationale reste très marqué, y compris chez ceux qui ont quitté la France depuis longtemps.

Les Français de l'étranger considèrent qu'ils ont un rôle à jouer pour la France, en particulier sur un plan économique.

Enfin, ils sont unanimes pour dire qu'à leur retour, les Français de l'étranger devraient partager leur expérience et leurs idées car elles peuvent être utiles à la France, un souhait qui suppose que leur expérience internationale soit mieux reconnue et valorisée.

Cette enquête s'inscrit dans une stratégie globale développée par la Banque Transatlantique permettant d'apporter les meilleurs outils, conseils et services patrimoniaux aux Français expatriés. Aujourd'hui, cette population, en croissance continue depuis plusieurs années, est estimée à environ 2 millions d'individus.

Retrouvez l'intégralité de l'étude sur notre site :

- <https://expatries.banquetransatlantique.com>,
- rubrique « Le guide de l'expatrié/Événements et actualités ».

► ACTUALITÉS FINANCIÈRES

Le niveau de croissance potentielle s'affaiblit. La prise de conscience est venue de Chine : les exégètes chinois ont revu leurs dogmes, de sorte que les annonces gouvernementales de 7 % de croissance sont désormais estimées à 3,5 %, voire 2 % pour les plus sceptiques.

D'un point de vue fondamental, deux facteurs durables vont limiter le potentiel de croissance. Le premier est positif : il s'appuie sur le basculement du modèle industriel vers la prépondérance des services. Le secteur tertiaire est désormais majoritaire en Chine, qui privilégie son marché intérieur à un modèle exportateur industriel, consommateur de matières premières et dépendant des consommateurs américains. Ce phénomène est encore plus marqué dans les pays occidentaux : en France, l'industrie représente seulement 19 % de son PIB, 30 % en Allemagne et 20 % aux Etats-Unis. Aspect moins réjouissant, les revenus salariaux progressent peu, les gains de productivité étant plus faibles que dans l'industrie. Cela explique, en grande partie, la difficulté des pays à atteindre un objectif d'inflation à 2 %.

L'autre élément structurel tient à la démographie. L'allongement de la durée de vie, le non-remplacement des générations et le coût de la santé incitent les ménages à constituer une épargne de précaution d'autant plus élevée en raison de l'absence de systèmes de protection sociale généralisée. L'exemple de la Chine est édifiant : les récentes hausses de salaires n'ont pas

accru la consommation mais ont été largement épargnées. La baisse des prix des matières premières n'a pas seulement des effets positifs. Les conséquences de cette baisse sont particulièrement déstabilisantes pour les pays dont l'essentiel des ressources provient des exportations de matières premières. Le maintien d'un prix du baril de pétrole inférieur à 50 \$ n'est pas tenable à moyen terme.

L'effondrement des budgets de recherche, principalement aux Etats-Unis, devrait permettre d'apurer l'excédent d'offre et entraîner une normalisation bénéfique des prix. Chacun y trouverait son compte : un peu plus d'inflation dans les pays développés et de moins sombres perspectives pour le reste du monde.

Les attermoissements de la Réserve fédérale mettent à l'épreuve les investisseurs. L'inconnue reste la normalisation de la politique monétaire américaine, annoncée prématurément et toujours reportée. Ces attermoissements influent sur le moral des investisseurs, ballotés entre les conséquences d'une remontée des taux d'intérêt et l'absence de décision qui ferait craindre un ralentissement général de l'économie. Nous avons la conviction que la croissance mondiale ne va pas s'effondrer et demeurer en moyenne supérieure à 2 %.

Les rendements obligataires américains se sont déjà positionnés en affichant une rémunération de l'ordre de 2 % / 2,5 %, ce

qui suggère que la Réserve fédérale inscrira son programme de normalisation dans des bornes beaucoup plus basses que par le passé. La Banque Centrale Européenne poursuit et amplifie ses interventions. La BCE est bien décidée à prolonger son programme de soutien en se substituant chaque mois aux acheteurs traditionnels d'obligations publiques, assureurs et banques, englués dans de contraignantes mesures de régulation. La transmission de cette politique monétaire semble progressivement prendre corps avec un volume d'encours de prêts enfin en territoire positif, une tendance qui reste cependant à confirmer.

Les fluctuations erratiques des marchés des dernières semaines s'atténuent progressivement. Une perception générale plus pessimiste de l'environnement actuel a en effet rendu les prévisions moins aléatoires. Cette perception pourrait s'améliorer, mais elle aurait besoin d'un catalyseur, comme le sentiment que le prix du baril et des matières premières, y compris agricoles, a atteint son seuil minimum.

Achévé de rédiger le 12/10/2015

► FISCALITÉ

Le projet de loi de finances pour 2016 présenté en Conseil des ministres le 25 septembre contient une vingtaine d'articles fiscaux. Nous en retiendrons deux éléments majeurs : la baisse de l'impôt sur le revenu pour les ménages modestes ainsi que la volonté de modernisation et de simplification de l'impôt sur le revenu.

Baisse de l'impôt sur le revenu des ménages aux revenus moyens et modestes et indexation du barème.

L'impôt serait allégé pour 8 millions de contribuables grâce à un aménagement du mécanisme de la décote dont les limites d'application seraient relevées, permettant ainsi d'en faire bénéficier un plus grand nombre de contribuables. Sa limite d'application (exprimée en impôt avant décote) serait portée de 1 135 € à 1 553 € pour les célibataires, et de 1 870 € à 2 560 € pour les couples. Le barème resterait inchangé et les tranches seraient revalorisées de 0,1 %.

Barème de l'impôt sur les revenus 2015	
Revenu imposable (1 part)	Taux
Inférieur à 9 700 €	0 %
De 9 701 € à 26 791 €	14 %
De 26 792 € à 71 826 €	30 %
De 71 826 € à 152 108 €	41 %
Supérieur à 152 108 €	45 %

Généralisation du principe de la déclaration en ligne.

Le gouvernement prévoit également une généralisation graduelle de la déclaration en ligne sur 4 ans, de 2016 à 2019 pour les contribuables dont la résidence principale est équipée d'un accès à internet. Pendant la période de transition, seuls seraient concernés par la généralisation les contribuables dont le revenu fiscal de référence serait supérieur à un seuil qui serait progressivement abaissé (40 000 € en 2016, 28 000 € en 2017, 15 000 € en 2018, jusqu'à disparaître pour la taxation en 2019 des revenus de l'année 2018). Les contribuables qui indiqueraient à l'administration ne pas être en mesure de souscrire cette déclaration par voie électronique conserveraient la faculté de déclarer sur formulaire papier.

Paiement dématérialisé.

Le seuil de paiement dématérialisé des impôts perçus par voie de rôle (impôt sur le revenu, ISF, taxes foncières et taxe d'habitation) serait abaissé à 10 000 € à compter de 2016, puis progressivement réduit de 2017 à 2019.

Engagement de la mise en place du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu.

Une large consultation serait conduite en 2016 sur les modalités de mise en œuvre du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu au 1er janvier 2018. Le projet de réforme devrait être présenté par le gouvernement au Parlement avant le 1^{er} octobre 2016 et trouverait sa traduction législative d'ici fin 2016.

Le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu ne remettrait pas en cause les principes fondateurs de notre système fiscal :

- la progressivité de l'impôt sur le revenu, le mécanisme du quotient familial ou encore l'imputation des réductions et crédits d'impôt seraient maintenus ;
- la confidentialité des éléments servant au calcul des prélèvements et la simplicité de collecte pour les organismes qui seraient chargés d'effectuer le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu seraient garanties ;
- la déclaration d'ensemble des revenus serait maintenue.

Prélèvements sociaux.

Le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2016 propose de modifier l'affectation des prélèvements sociaux sur les revenus du capital pour qu'ils ne soient pas affectés au financement des prestations de sécurité sociale. L'objectif du gouvernement est d'éviter l'application, pour l'avenir, de la décision « de Ruyter » de la Cour de Justice de l'Union européenne (CJUE) du 26 février 2015, jurisprudence confirmée par le Conseil d'Etat le 26 juillet. Selon ces décisions, un résident de France affilié à un régime de sécurité sociale d'un autre état de l'Union européenne (ou assimilé) ne pourrait pas être soumis aux prélèvements sociaux sur les revenus et plus-values de son patrimoine.

De même, un résident d'un état de l'Union européenne ne pourrait pas être soumis en France aux prélèvements sociaux sur les revenus et plus-values de source immobilière. Le gouvernement a indiqué, lors de la conférence de presse, que les contribuables concernés par ces jurisprudences pourraient obtenir la restitution des prélèvements sociaux pour le passé.

“
Le prélèvement
à la source
de l'impôt
sur le revenu
ne remettrait
pas en cause
les principes
fondateurs de
notre système
fiscal”